

RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENTCOLLECTIF FORMULAIRE DE DECLARATION DE SURFACE PLANCHER POUR LES HABITATIONS EXISTANTES

Date :	
Nom : Prénom :	
Adresse du bâtiment à raccorder :	
Nombre de logements dans le bâtiment :	
Référence cadastrale du terrain :	
Surface plancher de l'immeuble à raccorder :	m²
	Signature

Fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher

Cette fiche constitue une aide pour le calcul des surfaces.

	Surface existante
la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculées à partir du nu intérieur des murs, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres	
Dont on déduit :	
Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier	
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m80	
les surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres	
les surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial	
les surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets ¹	
les surfaces de plancher des caves ou des celliers , annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune	
d'une surface égale à 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des déductions précédentes, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures	
SURFACE DE PLANCHER =	

¹Ces déductions ne concernent pas l'habitat individuel